



© istockphoto/Anton Seleznev

Nouveaux espaces de coopération ?

Le partage, les coopérations sont au fondement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les communautés scientifiques disciplinaires mettent toutes en avant la notion de coopération et de réseaux, à l'opposé de campus d'excellence pour la recherche et pour les formations les plus élevées tels que définis par le « pacte gouvernemental ». Le réseau mondial de l'internet a bouleversé cette aspiration. Les choses bougent vite, de nouveaux espaces de coopération se dessinent ; les PRES, certes, mais pas seulement. De nouveaux acteurs comme les régions s'engagent. Mettre en dialogue et confronter ces nouvelles réalités est l'objectif de ce dossier.

Tour de France des PRES : un bref aperçu de l'état des lieux

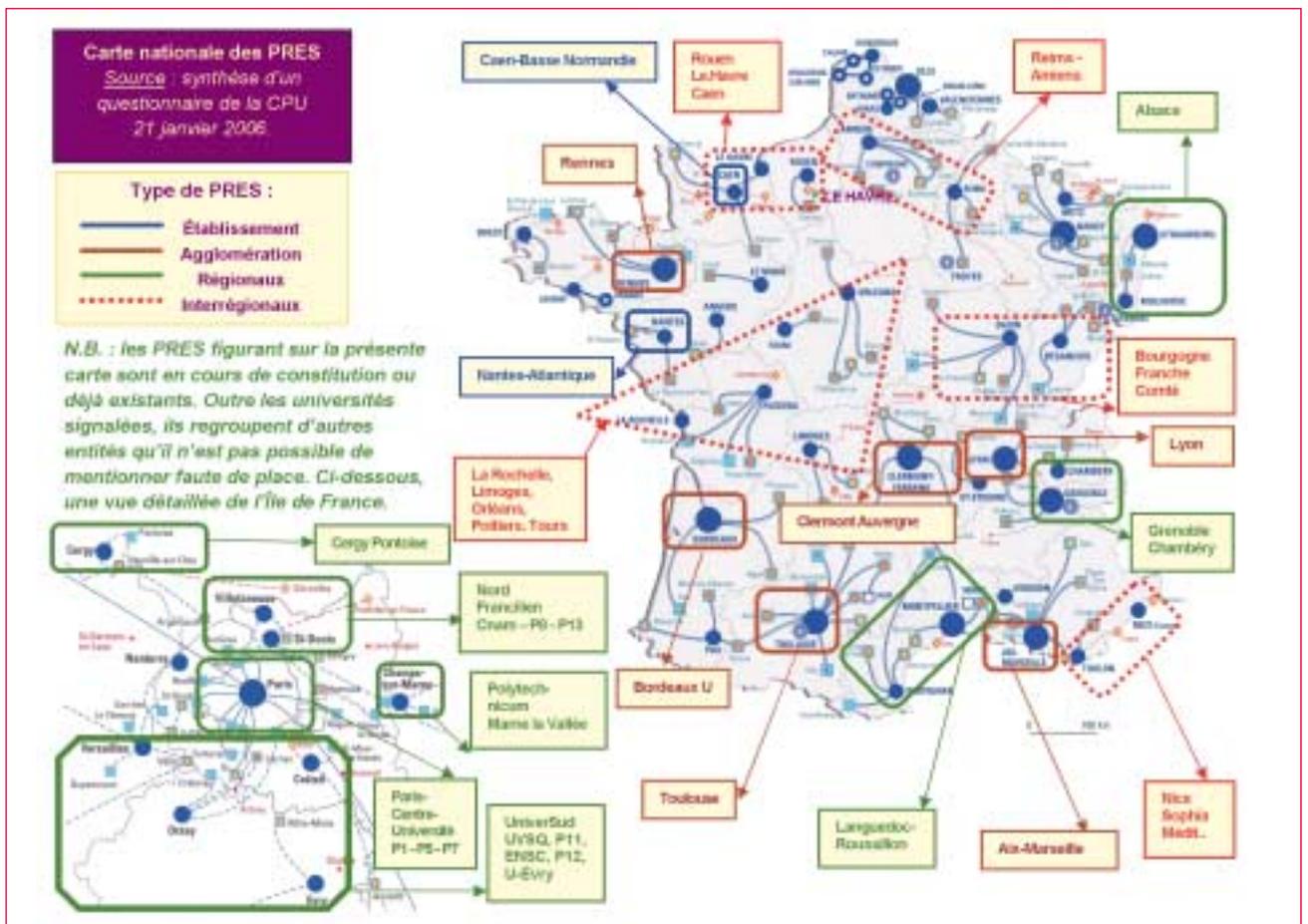
→ par Serge Czajkowski, Membre de la CA du SNESUP

Presque toutes les universités sont aujourd'hui engagées de manière plus ou moins avancée dans la constitution de PRES : 65 sur 70. Leur forme et leurs missions sont variées, traduisant une certaine confusion dans la perception des PRES tels que définis par les États Généraux de la Recherche.

Lors de son séminaire sur les « politiques de sites et structures juridiques » (21 janvier), la CPU recensait 21 PRES déclarés : 5 en Île-de-France (Paris Centre Université, PRES Nord Francilien, UniverSud Paris, PRES de Cergy-Pontoise, Polytechnicum de Marne-la-Vallée), et 16 en régions, classés d'après leur périmètre en PRES « d'établissements » (Caen, Basse-Normandie, Nantes Atlantique universités), PRES « d'agglomération » (Aix-Marseille université, Clermont Auvergne, Université de Lyon, Toulouse Midi-Pyrénées, Rennes 1/Rennes 2, Bordeaux universités), PRES « régionaux » (Alsace, Grenoble/Chambéry, Reims/Amiens, Languedoc Roussillon) et PRES « interrégionaux » (Bourgogne Franche-Comté Université, La Rochelle/Limoges/Orléans/Poitiers/Tours, Nice Sophia Méditerranée, Le Havre/Rouen/Caen). On notera qu'une université comme Caen émergerait à la fois à un PRES « interrégional »

normand (avec Le Havre et Rouen) et à un PRES « d'établissement » : ce dernier, quoique « poly-thématique », ne regroupe même pas toutes les composantes de l'université. Les membres fondateurs des PRES sont le plus souvent limités aux universités et écoles du site, mais incluent aussi des CHU (4 cas) ou des organismes de recherche (5 cas). Les membres partenaires sont généralement les collectivités territoriales et le « monde socio-économique », ainsi que les organismes de recherche, les écoles et éventuellement le CHU quand ils ne sont pas membres fondateurs. Les structures d'appui actuelles de ces PRES sont des conventions (6), des déclarations d'intention (8), 1 contrat d'objectifs, 2 associations loi 1901, 1 GIP, et 3 PRES n'ont pas encore de structure d'appui. Les formes envisagées pour l'avenir sont très diverses : 5 EPCS, 4 fondations, 2 GIP, 1 GIS, 1 convention, et 8 non encore fixées. La

forme de la structure d'appui n'est pas anodine : un EPCS pourrait bénéficier de moyens y compris en postes statutaires par exemple, mais est régi par le principe d'exclusivité, c'est-à-dire que ses membres sont dessaisis des compétences qui lui sont transférées. Le GIP apparaît comme une structure plus souple et moins contraignante, mais ses moyens seront pris sur ceux des établissements membres, avec, dans le contexte actuel, la tentation de recourir à des emplois contractuels. Les missions dévolues aux PRES vont de la mise en place de services communs (relations internationales, vie de l'étudiant, valorisation, documentation, TIC-TICE) à celle d'une offre commune (formation initiale, continue, collège d'écoles doctorales). Une douzaine de PRES seront des instances de réflexion (mise en cohérence de la carte de formation, définition de politiques communes, en particulier en recherche, etc.) ●



Questions à M. André Lespagnol,

Vice-Président du conseil régional de Bretagne, chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation

Les régions sont un acteur majeur de la territorialisation de l'enseignement supérieur, André Lespagnol, vice-président du conseil régional de Bretagne, chargé de d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en trace les forces et les limites.

Quel est le paysage recherche-enseignement supérieur en Bretagne ?

La Bretagne dispose d'un potentiel de recherche et d'enseignement supérieur important : 4 universités, avec 8 IUT, un certain nombre de grandes Écoles importantes (dont l'INSA, l'Agrocampus, l'École nationale des Télécommunications...) pour un total de 80 000 étudiants et une palette de formation très large.

Son potentiel de recherche représente autour de 4 % du potentiel national, avec un centre, Rennes, mais avec une répartition sur plusieurs sites comme Lannion, Lorient, Roscoff, et l'émergence d'un second pôle à Brest, centré notamment sur les sciences de la mer. La Région Bretagne le soutient par différents programmes et engagements financiers.

En matière de recherche elle finance, via le Contrat de Plan, des équipements structurants, par exemple l'océanographie opérationnelle à Brest ou l'imagerie bio-médicale à Rennes. Elle soutient l'émergence de nouvelles compétences de jeunes chercheurs avec une politique volontariste d'allocations doctorales sur trois ans, à un niveau salarial aligné sur celui du ministère (70 allocations à 100 %, 20 à 50 % cofinancées avec des organismes en 2005). Dans le Contrat de Plan 2000-2006, elle a cofinancé (pour 35 millions d'euros) un volet de constructions pour l'enseignement supérieur (surfaces pédagogiques, bibliothèques). Mais nous connaissons un grand retard dans l'exécution de ce volet du Contrat de Plan, en raison de la réduction brutale depuis 2003 des dotations de l'État. Par ailleurs, la Région, dans ce domaine de l'Enseignement Supérieur, soutient un certain nombre d'actions destinées à améliorer l'offre de formation par une mutualisation des ressources (campus numérique,

système de pré-inscription en ligne des bacheliers, dispositif de soutien à la VAE, mise en place d'un CFA public du supérieur), dans le cadre de « l'Université de Bretagne », association regroupant les 4 universités, la Conférence des Grandes Écoles, l'IUFM.

Sur les PRES, quelles sont les réflexions et interventions de la Région ?

La Région est intéressée par la question de l'organisation de l'enseignement supérieur, et les projets de création de PRES. Elle a des échanges avec le milieu universitaire, et suit attentivement les débats qui se déroulent en son sein, notamment quant au périmètre géographique d'un futur PRES, entre logique métropolitaine et logique territoriale régionale.

La Région souhaite très clairement que puisse se constituer un PRES à l'échelle de la Bretagne, reprenant les acquis de « l'Université de Bretagne » et pouvant s'étendre au domaine de la recherche pour porter certains projets, tel le projet de structure mutualisée de valorisation de la recherche porté par les quatre Universités et deux Écoles qui a été agréé par l'ANR. Nous souhaitons que cela puisse déboucher positivement, dans une logique de coopération.



© D.R.

Tout en exprimant notre point de vue, nous sommes en même temps respectueux de l'autonomie des universités : ce sont elles – leurs responsables, leurs conseils – qui ont la main.

Pour la Région, le couplage entre l'enseignement supérieur et la recherche est-il toujours pertinent ? Son lien avec les pôles de compétitivité ?

Le couplage enseignement supérieur-recherche est très important. Le développement des écoles doctorales montre bien sa nécessité. Cela étant, les modes de liaison

entre formation et recherche peuvent varier selon les lieux, par exemple entre un IUT et une plateforme technologique pour le transfert vers les PMI.

Nous devons offrir une palette très large de formations, du premier au troisième cycle, dans une Région qui a le plus fort taux de réussite au Bac et de poursuite d'études supérieures.

Nous estimons également qu'il faut conserver et soutenir un spectre large de domaines de recherche, car il est dangereux de se concentrer exclusivement sur certains secteurs. Nous devons penser aux priorités de demain, qui ne sont pas forcément celles d'aujourd'hui.

Tout cela devra faire partie des discussions pour la préparation du futur Contrat de Plan, qui devrait être bouclé pour le 31 décembre 2006.

Quant aux pôles de compétitivité, la Région a choisi de s'inscrire dans cette démarche initiée par le gouvernement, pour rapprocher les acteurs (centres de recherche et de formation, entreprises) sur un certain nombre de thématiques qui nous paraissent importantes pour le développement économique régional. La Bretagne a d'ailleurs obtenu des résultats positifs, avec la labellisation de deux pôles à vocation mondiale (« Images et Réseaux », Mer).

Nous sommes partie prenante à cette démarche, et sommes prêts à la soutenir en cofinanciant des projets collectifs, pour autant que l'État lui-même tienne ses engagements. Mais si les pôles de compétitivité sont une réalité, ils ne sont pas toute la réalité de la recherche, loin s'en faut, et nous n'entendons pas concentrer tous ces efforts sur ces seuls pôles au risque d'un dépérissement du reste de la recherche fondamentale ●

Propos recueillis par Carmen Alava

RENNES 2

C'est par Ouest France que les collègues ont appris que les présidents d'Université et les directeurs d'établissements rennais travaillaient sur l'hypothèse d'un PRES. Aucune instance n'avait été consultée. Les collègues, tout comme la Région, ont condamné leur mise à l'écart. Le nouveau président, sur l'insistance de la Région, a rectifié le tir. Se profile une structure de coopération régionale avec un éventuel rapprochement des deux universités. Les collègues ne veulent pas être déposés. **Jacques Degouys**

Table ronde

Consacré pour l'essentiel aux PRES et à la territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette table ronde entre Yannick Vallée et Jean Fabbri, avec la participation de Richard Lioger, troisième Vice-Président de la CPU, animée par François Bouillon, permet de bien cerner les convergences et les divergences.

François Bouillon : Avant de voir comment le paysage universitaire est susceptible de bouger, il y a une première question, c'est le lien entre la formation des jeunes et la recherche.

Yannick Vallée : La CPU reste sur les 10 propositions de sa conférence de Lyon (2005), à savoir, pour dire les choses un peu clairement, contre la mise en place de collèges universitaires. On pense qu'il y a une logique à ce que l'enseignement universitaire soit perçu comme un tout du premier semestre de la licence jusqu'au doctorat.

Jean Fabbri : Ce lien entre recherche et universités, dès le niveau L, est constitutif de l'enseignement supérieur. Il doit non seulement être préservé mais enrichi.

F. B. : Cela veut-il dire, que la carte actuelle des implantations universitaires sur l'ensemble du territoire, telle qu'on la connaît, reste la même, et qu'on essaie de conforter ce lien partout ?

Y. V. : La question qui n'est pas taboue pour moi c'est la question à terme de regroupements d'universités. La question des structures une par une, c'est une question qui peut se poser.

J. F. : Je pense qu'en la matière c'est surtout l'effort financier de l'État qu'il faut centrer sur les missions de l'enseignement supérieur.

Actuellement, le gouvernement se désengage et pour le financement des études alloue des sommes qui sont inférieures au standard européen.

L'enseignement supérieur, c'est une des missions fondamentales de l'État, il doit l'assumer partout, en tous lieux, pour le plus grand nombre.

Y. V. : Nous, on souscrit à toutes les ambitions – d'ailleurs, plus ou moins ambitieuses – qu'on pourrait définir, sur le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur notre ancien ministre Fillon avait parlé de 50 % de diplômés du supérieur, c'est juste la moyenne de l'OCDE.

J. F. : Et on en est très loin !

Y. V. : Ce qui est clair ce n'est pas en fermant des universités qu'on y arrivera. La question des moyens que tu abordes est légitime. Il faut que l'État investisse plus dans l'enseignement supérieur. On sait que les chiffres en France sont chroniquement inférieurs aux Etats-Unis. La légitimité est de le faire à tous les endroits où il y a des universités en ce moment.

J. F. : L'équilibre État/Région change : pas seulement avec le pacte recherche. Le budget 2006, les contrats quadriennaux, le montrent. Les régions interviennent, par exemple pour les locaux des antennes universitaires.... Pour nous, cela conforte les inégalités régionales. Le mesurez-vous, à la CPU ?

Y. V. : Que les régions interviennent, ça ne me choque pas. Pour une part qui resterait à définir. Elles le font déjà : sur les formations professionnalisantes ou sur la formation continue. Sur les implantations encore une fois, il faut faire la différence entre là où il y a des cœurs d'université et la problématique des délocalisations.

F. B. : Un des arguments les plus puissants employés y compris dans le rapport de l'IGAENR pour défendre l'actuelle carte universitaire, c'est que les universités sont souvent les seules implantations de la recherche en régions.

Y. V. : Les universités ce sont des organismes de recherche locaux au sens où



©DR

Yannick Vallée

1^{er} Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université



© istockphoto/Enrico Fianchini

S'associer pour coopérer...

elles font de la recherche. Qu'elles soient les partenaires un peu privilégiés des régions, ou des métropoles, que le tissu industriel y participe, cela me semble assez logique. Ce qui serait un leurre c'est de croire que l'on peut limiter les relations industriels/universités avec les seuls industriels de sa région.

J. F. : La nécessité de s'adapter à une cohérence régionale, n'est pas la nécessité de la recherche. Cela relève beaucoup plus d'une vocation de transfert de technologies, d'apport à l'innovation de certaines branches industrielles. On peut très bien être en résonance du point de vue scientifique, aussi bien en sciences dures qu'en sciences humaines, avec des gens qui sont très loin.

Y. V. : Il y a quand même à travers le monde quelques exemples de ces sites où cela a donné des réussites finales en matière d'emploi ou de création de richesses. Je suis favorable à la notion de pôles de compétitivité parce que je crois que de mettre ensemble des acteurs locaux, ça a sa cohérence.

F. B. : Sur la question des pôles de compétitivité, des PRES. Il y a des initiatives qui ont été prises sur une grande partie du territoire en matière de PRES que ce soit à Aix-Marseille, à Bordeaux, à Rennes, ... quelle appréciation portez-vous sur cette accélération du mouvement, avant la loi ?

Y. V. : Indépendamment de la loi, constater que des gens, plusieurs universités ou des universités avec des écoles se rendent compte qu'ils ont intérêt à travailler ensemble, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus.

J. F. : La logique de coopération est partagée, en matière d'enseignement et en matière de recherche. Là où ça devient un peu plus pernicieux, c'est la façon dont les choses s'élaborent. L'idée c'était effectivement de favoriser les coopérations mutuellement avantageuses, librement consenties et associant ce qui se fait dans les établissements universitaires et les organismes. Or, toute la phase actuelle ne concerne que les universités. On voit très peu d'organismes ou de laboratoires autonomes se mettre à travailler avec les universités.

Y. V. : Il y a déjà tout un tas d'unités mixtes, quand même. Je crois qu'il y a une réelle difficulté pour les organismes à participer aux PRES. Ils sont par définition nationaux et ont du mal à se définir comme étant la somme de sites territoriaux. Je comprends la difficulté pour le CNRS à dire: si je vais dans le PRES de Bordeaux, est-ce qu'il faut que j'aie aussi, par exemple, dans celui de Rennes ou de Bretagne. Que la conséquence des PRES soit la seule collaboration entre les universités et les écoles, ce serait déjà une conclusion pas si mal que ça, non?

J. F. : Oui, mais la vaste réflexion collective qui a abouti aux États Généraux de Grenoble et qui conduisait, pour une meilleure efficacité, à mettre en cohérence de manière volontaire, ce qui se passe dans les établissements, les organismes, les universités, et ce à quoi on tend actuellement, c'est-à-dire exclusivement une réforme qui touche au périmètre des universités, il me semble que c'est très loin des besoins.

Y. V. : Moi, je vois plutôt comme un élément positif que les universités soient en avance dans le processus. Cela prouve qu'on est réactif.

J. F. : Mais ce sont essentiellement les présidents d'université, et certains présidents ou vice-présidents de régions, qui ont fait le forcing pour des regroupements anticipant les PRES, visant à délimiter des périmètres, avec des noyaux durs de 4 à 5 personnes.

Richard Lioger : Là-dessus je peux te dire que chez moi il y a eu un CS et une convention des trois conseils réunie il y a trois semaines pour décider de la stratégie à tenir en matière de PRES. De toute façon, on sera obligés d'engager les CA dans le PRES.

F. B. : Une question concrète. Par exemple, à Aix-Marseille, dans la convention, il est envisagé que dans le

cadre des PRES, il y ait réunion des trois conseils scientifiques pour définir la politique scientifique du PRES.

Y. V. : Je dirais, pourquoi pas ? Il y a une difficulté par rapport à la loi de 84. Parce que tant qu'il y a trois universités, il y a de fait trois conseils scientifiques et trois conseils d'administration. J'imagine que ça peut marcher tant qu'il n'y pas de décision dure à prendre, sinon il faudra revenir aux conseils d'université. S'il n'y a pas consensus global, les conseils d'administration voteront contre la décision.

J. F. : Le ministère continue à avancer ses pions. Dans le rapport de l'IGAENR, il y a un certain nombre de pistes: pousser par des mesures financières à des regroupements d'universités avant la constitution des PRES, expérimenter dès septembre 2007 la contractualisation, au niveau des PRES, et non au niveau des établissements; ce qui d'une certaine manière fait disparaître les établissements. À Grenoble, il n'y avait pas du tout la volonté de faire disparaître les établissements, mais de prendre en compte leurs richesses et la démocratie qui est à notre sens constitutive de l'activité de recherche et d'enseignement supérieur.

Y. V. : Oui, je suis d'accord avec toi. Je pense que le choix de rapprochement plus ou moins fort, allant jusqu'à la fusion d'établissements, j'espère qu'il se fera sur des choix locaux, avec des votes des conseils. Et c'est pour cela que les PRES pour l'instant sont des outils de coopération, de mise en cohérence et pas beaucoup plus. La difficulté démocratique que je suis prêt à acter avec toi c'est que tant qu'on ne pourra pas considérer que ces PRES vivent comme des établissements uniques, fédérés, avec des conseils, il y a un problème de démocratie.

F. B. : Est-ce que la logique des PRES pousse selon vous à retoucher la loi de 84?

Y. V. : Ce n'est pas directement lié. À mon avis, il faut retoucher la loi de 84. Le PRES ne peut pas être qu'un by-pass de la loi de 84, c'est-à-dire utiliser les PRES pour la contourner. La vraie question c'est: qu'est-ce que nos conseils acceptent de transférer vers le PRES et comment nos conseils gardent un certain contrôle?

R. L. : Oui, cela dit le PRES peut avoir une politique de la vie étudiante et le fait de regrouper quatre universités, du point de vue des collectivités territoriales, cela donne beaucoup plus de possibilités sur la vie étu-

diane, qu'on ait sur les transports – par exemple entre Nancy et Metz – la gratuité...

Y. V. : Que transférer? Je pense que c'est aux acteurs locaux de définir ce qu'ils souhaitent transférer. Et peut-être qu'ils vont pas transférer tout d'ailleurs du jour au lendemain. On sent que c'est plus facile sur la recherche.

J. F. : Justement, cela pose bien les questions d'objectifs avant les questions de structures. Un objectif, cela peut être au niveau d'une structure de coopérations que vont être soutenus le logement et le transport des étudiants. De la même manière, un des objectifs de Grenoble



© D.R.

Jean Fabbri
Secrétaire général du Snesup

c'était de faire en sorte que dans les PRES tous les enseignants-chercheurs – et même au-delà – aient la capacité de trouver une équipe d'accueil. Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'entre eux se trouvent être exclus de la recherche parce qu'ils sont venus pour des missions d'enseignement, ou qu'ils ne sont pas (ou plus) en résonance avec les thématiques de leur laboratoire. Faire en sorte que le PRES soit justement une possibilité pour que le droit effectif à la recherche soit exercé, c'est un véritable gain.

Y. V. : Sur les aspects fédératifs. Peut-être qu'on va vers des grosses structures du type confédéral, il n'en reste pas moins que je ne reste pas persuadé que le découpage actuel des universités soit obligatoirement le bon. Même sans imaginer in fine une seule structure unique, je pense à l'évidence que sur certains sites il faudra se demander si le découpage actuel est le bon.

J. F. : Il faut faire attention à ce discours là qui est biaisé. Pour l'essentiel, les ressources des universités proviennent de l'État. Donc, on peut se dire – et un certain nombre d'universités le font – aller vers les PRES c'est aller vers les intentions de l'État... c'est avoir les moyens. Il y a des

moyens incitatifs en matière de dotations pour faire en sorte que les universités aillent là où on souhaiterait qu'elles aillent. Est-ce que l'on peut envisager l'attribution de postes aux PRES?

Dans la conception qui est la nôtre, les postes tant en matière d'enseignants-chercheurs que de chercheurs que de personnels IATOSS, ils vont aux établissements et les PRES n'ont pas vocation à recruter.

Y. V. : On pourrait en discuter à terme, ce serait compliqué. Faire recruter les PRES ? chez nous, ça revient à créer une 5^e université.

Moi, je me place dans une optique qui est plutôt la tienne : les universités recrutent. Après éventuellement, il y aura des mises à disposition des PRES. Si les PRES ça complique les choses, alors il ne faut pas les faire.

F. B. : Néanmoins, le PRES a besoin d'un budget!

Y. V. : Oui, je ne trouverais pas anormal qu'il y ait un budget de mutualisation, que chacun des participants disent nous mettons 15, 20 % de notre budget recherche en commun. Cela demande d'abord que les universités aient un budget recherche pour pouvoir le mettre en commun, ce serait abondé par l'État.



Richard Lioger

3^e Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université

Je comprends vos éventuelles réticences à dire que pour être abondé, on est obligé de faire un PRES, sinon on perd toute la carotte.

Ce n'est pas la position qu'on défend. En même temps je pense qu'il est assez légitime que l'État cherche à structurer la recherche française... et les « campus », ce sont les endroits où il va y avoir beaucoup d'argent, où les collègues vont accepter plus ou moins contraint ces campus.

J. F. : Étroitement liés à l'agence d'innovation industrielle, c'est-à-dire étroitement liés aux pôles les plus pointus des pôles de compétitivité.

F. B. : Sur cette question des « campus », vous aviez dit dans la phase préparatoire de la loi votre hostilité à ces campus. Donc, votre hostilité reste pleine et entière ?

Y. V. : Notre position est : les campus tels que définis dans la loi sont des structures concurrentes des PRES.

On craint que l'essentiel des moyens aille vers les campus. Nous, on est sur la vision de PRES généralistes sachant définir des priorités.

J. F. : Oui, s'il s'agit de faire plus dans certaines disciplines ou certaines thématiques. Dans le paysage de la recherche, on fait quand même porter à des tas de disciplines des « vertus » d'être totalement inutiles ou extrêmement spécifiques à un enseignement.

R. L. : C'est aussi les moyens de conserver des formations qu'on aurait perdus autrement si on était restés isolés. L'idée c'est qu'on ait tout dans un PRES, c'est-à-dire l'ensemble des formations de tous les domaines et de tous les masters, sauf des choses extrêmement spécialisés que les étudiants iraient faire ailleurs.

F. B. : Un autre aspect du débat c'est la question du périmètre des PRES.

Y. V. : Il y a des cas simples : sur une ville, l'ensemble des universités doit y participer. Mais si on fait la somme des écoles, dans certaines villes, cela fait beaucoup de monde.

La question la plus difficile c'est les universités dans des villes de taille moyenne, est-ce qu'elles se mettent avec une grosse agglomération ou pas ?

Et puis, il y a des zones de la carte où il n'y a que des villes de taille moyenne. Nous, sur l'université de Chambéry, on discute actuellement : comment on associe l'université de Savoie, je ne suis pas sûr qu'elle ait intérêt à devenir un satellite de Grenoble.

J. F. : Il y a d'autres enjeux qui se greffent là-dessus, par exemple l'intégration des IUFM aux universités. Est-ce qu'on ne va pas sauter une étape et intégrer les IUFM à des PRES?... et/ou en profiter pour localiser un certain nombre de préparations à la formation des maîtres dans des villes universitaires qui vont se trouver un peu mises à l'écart du noyau dur des PRES ?

Et ce qui est écrit dans le rapport de l'IGAENR, le rôle des DRRT, en faire des super préfets « scientifiques » de la

recherche en région, cela ne nous semble pas aller dans le sens de démocratie.

R. L. : Ca c'est une bêtise car on n'a pas besoin de ces super préfets.

Y. V. : On ne va pas défendre un droit de regard encore plus fort de l'État sur la politique scientifique !

Il n'en reste pas moins que l'État doit avoir un rôle. On entend aussi parler de rôle renforcé des recteurs dans les universités. On peut être assez mitigés là-dessus en respectant le rôle de chacun.

F. B. : Est-ce que l'on ne risque pas d'avoir une sorte de sélection naturelle qui s'opère pour les PRES ? Des PRES qui vont être promus au grade de campus, et puis des PRES auxquels on laissera le loisir de s'amuser dans la cour d'école...

Y. V. : Moi, je craindrais beaucoup plus la sélection naturelle si on ne fait pas les PRES. Car la sélection elle est en route actuellement.

Les gens décident de travailler ensemble pour éviter que certains tombent en route, je vois plutôt les PRES comme un élément rassurant pour les universités.

J. F. : On voit bien ici ce qui s'est passé dans la plupart des établissements. Devant la crainte de voir les établissements affaiblis tant par les orientations politiques actuelles que par un creux des flux démographiques, l'idée de se raccrocher à une structure qui soit un peu plus solidaire prend du poids ! c'est le radeau de sauvetage pour éviter le naufrage.

Y. V. : Je suis d'accord avec toi là-dessus. Oui, mais peut-être à tort les gens perçoivent les PRES un peu comme des cocons préservateurs, des cocons de protection. Il ne faut pas que cela ne soit que ça. Un PRES c'est d'abord des projets.

J. F. : La question forte c'est quelle ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Y. V. : Oui, qu'est-ce qu'on peut faire ensemble, même si le projet interroge la structure.

Je ne suis pas d'accord avec les gens qui disent que c'est seulement un projet car à un moment donné il faut s'interroger sur la structure.

J. F. : ... et travailler dialectiquement sur les deux termes ? ●

Propos recueillis par Carmen ALAVA

La contradiction d'un rapport

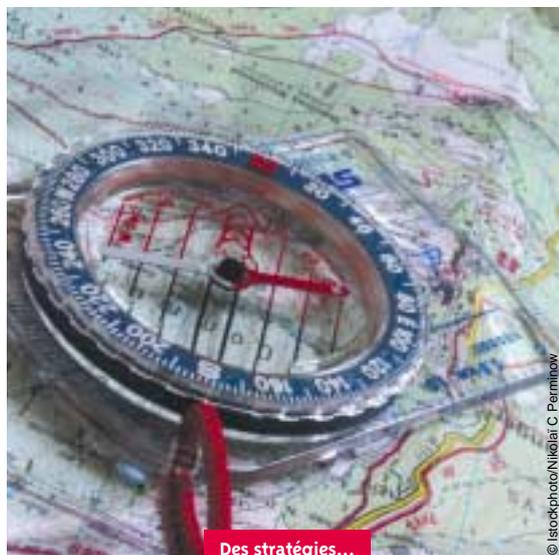
→ par François Bouillon,
Membre du BN du SNESUP

Le rapport « Recherche et territoires » offre un tableau synoptique de la territorialisation de la recherche qui est aussi celle des universités. Il montre qu'elle est la résultante d'une combinaison de plusieurs acteurs. Il nous alerte sur la vitesse des changements.

La lecture du rapport « Recherche et territoires » de l'IGAENR est utile à bien des égards. Même si nous sommes opposés à sa logique de fond – « Favoriser, par des incitations, juridiques et financières adaptées, le regroupement et la fusion de certains établissements d'enseignement supérieur » « Un contrat de PRES unique se substituant aux contrats signés avec chacun des établissements du pôle. » – il faut souligner sa qualité. Qualité de la méthode d'abord ; publié en novembre 2005, il fait un état des lieux de l'effort de R&D sur l'ensemble du territoire français grâce, d'une part, à la collecte et

à la synthèse de données statistiques et grâce, d'autre part, à des enquêtes sur le terrain qui lui permettent, par exemple, de faire, à cette date, un panorama des initiatives PRES sur le territoire : Aix-Marseille, Bordeaux, Lyon et Grenoble, Montpellier, Nancy, Rennes, pôle universitaire normand, les universités alsaciennes (p à 70). Qualité de la précision conceptuelle ensuite. Du territoire, le rapport dit que « son sens réside dans l'absence d'une aire géographique prédéterminée. Son zonage est opérationnel ou fonctionnel, avant d'être une donnée physique ». Soulignant l'engouement actuel pour le concept de « pôle » (pôles de compétitivité, PRES, pôles universitaires européens, pôles d'excellence universitaire...), il en expose le caractère polysémique pour conclure qu'avant tout « un pôle est un instrument de pouvoir » (p. 20)

Qualité de même de l'analyse des « stratégies territoriales » qui président à la construction des politiques territoriales de R&D. En ce sens le rapport distingue trois grandes catégories de stratégies : les stratégies dites de « structuration territoriale » avec comme bon exemple les PRES en tant que projet de regroupement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; les stratégies dites « d'excellence » auxquelles émergent les pôles de compétitivité ; les stratégies dites « d'impact » tournées vers la valorisation et le transfert de la recherche dont le rapport note que « c'est sans doute sur ce terrain



Des stratégies...
et
des hommes.

juridique, le territoire (régional, infra-régional, supra-régional), le pilotage, la contribution de PRES à l'égalité des chances favorisant l'amélioration de l'orientation, de l'accueil et du suivi des étudiants sur le « territoire » du PRES.

Reste que l'effort du rapport de tracer des solutions « territoriales » à la crise actuelle de la recherche et de l'enseignement supérieur bute sur une contradiction majeure. D'une part, prenant appui sur la stagnation actuelle des effectifs d'étudiants, il préconise une rationalisation de la carte universitaire par le regroupement voire la fusion des établissements d'enseignement supérieur.

Mais, en même temps, il reconnaît que les universités implantées sur tout le territoire contribuent à une répartition plus homogène de la recherche publique !

D'où l'alternative qui donne à réfléchir et qui incite aux propositions : « Comme dans tous les pays comparables... conforter les régions à fort potentiel ou tenter de réduire les écarts des régions les moins dotées ?

Autrement dit, l'objectif est-il que l'effort de R&D soit plus également réparti sur tout le territoire ? » Bien entendu les fusions d'établissements iraient à l'encontre. ●

que les collectivités territoriales sont le plus impliquées ». Ce qui signifie qu'en ce qui concerne la première catégorie de stratégies ce sont pour une part importante les acteurs institutionnels (universités, écoles, organismes...) qui sont plutôt à l'initiative alors que pour la seconde c'est surtout « l'impulsion de l'État qui est déterminante ». Cela permet de comprendre comment des logiques contradictoires peuvent être à l'œuvre lorsqu'on veut rapprocher ces stratégies comme, par exemple, dans le rapprochement entre PRES et pôles de compétitivité.

Qualité du diagnostic enfin notamment pour ce qui intéresse plus particulièrement les universitaires : la constitution des PRES. Selon le rapport, à la lueur de l'état des lieux fait (cf. supra), les causes des difficultés rencontrées sont : l'absence de doctrine du ministère sur le sujet, l'absence de pilotage sauf pour le lancement des premiers pôles, l'absence de structure juridique claire, le niveau de responsabilité insuffisant des représentants des collectivités territoriales et des organismes de recherche. Mais avant et par-dessus tout, ce qui est déterminant c'est « la volonté de coopération des acteurs ».

Une contradiction majeure

À partir de ces éléments, le rapport explore sept dimensions fondamentales des PRES : les missions, le caractère généraliste ou thématique des PRES, les acteurs, la structure

RAPPORT IGAENR

Recommandation n° 5 :

Favoriser par des incitations juridiques et financières adaptées, le regroupement et la fusion de certains établissements d'enseignement supérieur ; intégrer la stratégie territoriale des organismes publics de recherche dans les projets d'établissement.

Recommandation n° 7 :

Etudier la faisabilité d'un contrat de PRES unique se substituant aux contrats signés avec chacun des établissements membres du pôle ; examiner la possibilité d'y intégrer les opérations contractualisées émanant des collectivités territoriales ; expérimenter ce contrat unique lors de la vague de contractualisation 2007.

Faudra-t-il choisir : l'enseignement ou la recherche ?

→ par Pascal Vaillant, Maître de conférence à l'université des Antilles et de la Guyane

Les effets de la politique ministérielle risquent de marginaliser encore davantage une université déjà soumise à des handicaps sociaux et territoriaux.



L'université ne fait pas partie du paradis antillais...

RÉPARTITION PAR SECTEUR DISCIPLINAIRE DES ÉTUDIANTS DE L'UAG (2004-2005, source : MEN/DEP)

Effectifs	L	M	D	Total
Droit-Sciences Polit.	1 909	305	55	2269
Sciences Éco - AES	1 114	214	19	1 347
L - SH - L (*)	3 513	601	96	4 210
Sciences	1 869	213	66	2 148
STAPS	411	69	8	488
Santé	615	437	3	1 055
IUT	229	-	-	229
Total	9 660	1 839	247	11 746

(*) Lettres - Sciences Humaines - Langues

Les 11 746 étudiants de l'UAG sont répartis sur 3 départements : 5 842 en Guadeloupe, 4 893 en Martinique et 1 371 en Guyane. Il y a une certaine « répartition fonctionnelle » des formations sur les 3 départements, cependant certaines formations spécialisées sont « décentralisées » par rapport au siège de leur UFR.

À l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) comme partout ailleurs en France, les filières générales font face à un afflux de bacheliers qui, confrontés à un système universitaire sans encadrement suffisant, ont un fort taux d'échec à l'issue de leurs première et deuxième année d'études. Au-delà

de cette situation commune, l'UAG souffre de handicaps supplémentaires. Le premier est lié à un phénomène, connu depuis plusieurs décennies, d'accentuation des inégalités scolaires dans les départements d'outre-mer; le second est un effet de « filtre passe-bas » social, dû au fait que certains des meilleurs bache-

liers des Antilles et de la Guyane, lorsque leurs parents ont les moyens d'assumer cette situation, vont faire leurs études dans de grandes villes universitaires métropolitaines (Paris, Bordeaux, Toulouse...). Parmi ceux qui restent, on trouve par voie de conséquence une plus forte concentration d'étudiants moins bien préparés par leur histoire familiale et scolaire à réussir dans les études supérieures.

Dans une petite université soumise à un déséquilibre de la démographie étudiante qui pèse sur le premier cycle (en 2004-2005, 82 % des étudiants de l'UAG étaient en cursus L), la pression est forte sur les enseignants-chercheurs afin qu'ils consacrent une plus grande partie de leur temps aux tâches d'enseignement (les heures complémentaires sont en pratique presque obligatoires pour tous), ainsi qu'aux tâches administratives. De nombreux collègues ont de plus en plus de mal à consacrer à la recherche autant de temps qu'ils le souhaiteraient, et qui serait nécessaire pour entretenir la vitalité de laboratoires ayant une visibilité au-delà du cadre régional. Le corollaire est que les équipes de recherche, mal « notées », ont peu de moyens pour attirer de talentueux futurs chercheurs dans des formations M ou D, et que les meilleurs étudiants, à ces niveaux d'étude, quittent leurs régions d'origine... ou n'y reviennent pas.

Pour sortir de ce cercle vicieux, il faudrait un effort conscient et volontaire. Une première solution consisterait à attribuer à l'UAG des moyens qui lui donneraient la possibilité de faire face à ces nouveaux défis. Malheureusement, la politique ministérielle actuelle consiste à laisser l'université gérer ces problèmes « à moyens constants ».

Concrètement, cela signifie laisser se former, en suscitant une concurrence entre établissements, un système universitaire à deux vitesses. Ceci est d'autant plus vrai aux Antilles et en Guyane, où la mobilité a un prix plus élevé qu'ailleurs.

À l'heure actuelle, de nombreux facteurs contribuent à éloigner l'espoir de voir venir l'effort que nous souhaitons. Tout d'abord, la mise en place du LMD se fait à l'économie, et la DES encourage l'élagage de la variété de l'offre de formation, tant au niveau M qu'au niveau L. Ensuite, la logique de concentration géographique des moyens, en train de se mettre en place à travers les nouveaux



Pascal Vaillant,
Maître de conférence
à l'université des Antilles
et de la Guyane

Remous au jury d'agrégation de Lettres modernes

par Sylvie Pittia
Membre du BN du SNESUP

En représailles de leur prise de position contre un projet de réforme de l'épreuve de grammaire à l'agrégation, le Ministère punit les récalcitrants en les évinçant des jurys.

dispositifs du gouvernement pour la recherche (qui risquent d'être pérennisés par la loi dite «*Pacte pour la Recherche*»), va marginaliser dans les années à venir les petites universités. Les pôles de compétitivité, nouvelle initiative d'aménagement du territoire, capturent une grande partie du financement public au détriment des programmes de recherche et laboratoires qui en ont le plus besoin, servent de critère de sélection dans le nouveau système de financement de la recherche par projets via l'ANR et l'AIL, et détournent de nombreuses créations de postes d'enseignants-chercheurs des formations déjà déficitaires.

▼
Le danger profond de cette situation est qu'elle renforce la dépendance de ces régions
▲

Les Antilles et la Guyane, dépourvues de pôles de compétitivité, sont ainsi doublement condamnées à voir stagner leur situation universitaire. À long terme, le danger profond de cette situation est qu'elle renforce la dépendance qui est déjà celle de ces régions, en privant leur université des moyens de former sur place les futurs scientifiques et intellectuels qui pourraient contribuer à leur développement. En condamnant l'UAG à être de plus en plus un «*collège universitaire de proximité*», destiné à occuper une jeunesse en attente de débouchés économiques, on l'empêche d'exister sur le plan de la recherche, et donc de contribuer réellement à des projets d'avenir qui lanceraient, eux, un cercle vertueux pour le développement scientifique, économique et social des départements français d'Amérique, et, au-delà, pour le pays entier. ●

Un projet de réforme concernant l'évaluation de l'épreuve de grammaire au concours d'agrégation externe, projet défendu par le nouveau président du jury et consécutif à la réduction du nombre d'examineurs par commissions, a suscité jusqu'à l'automne un débat animé par nombre de collègues grammairiens, membres anciens ou pressentis du jury. Ce débat a été clairement situé au plan épistémologique (la langue française constitue la discipline qu'enseigneront, avec la littérature, les lauréats de cette agrégation) et les opposants du projet de réforme ont aussi mis en avant l'exigence d'un principe essentiel à l'équité du concours : le principe de la double évaluation des épreuves dans toutes les disciplines, par des spécialistes de grammaire autant que par des spécialistes d'autres domaines, francisants ou comparatistes. Plus de 500 universitaires, représentatifs de la diversité des écoles de recherche, des disciplines et des établissements, ont apporté leur soutien. Le ministère et le président du jury, un inspecteur général, ont finalement annoncé le retour à des conditions d'évaluation proches des précédentes. Nouveau rebondissement quand les frondeurs sont punis pour avoir osé porter la contradiction scientifique : dix collègues ont été grossièrement évincés lors de la publication officielle des membres du jury (arrêté de nomination en date du 23 décembre 2005), soit les dix membres

de la commission de grammaire signataires de la lettre au ministre, alors que tous ont participé à la préparation des sujets pour les épreuves 2006.

La communauté universitaire éprouve un sentiment de consternation devant ces évictions arbitraires alors même que le débat avait été placé sur le terrain scientifique. Faut-il rappeler que le recrutement des collègues du second degré impose à tous les présidents de jury une haute exigence intellectuelle ?

▼
La communauté universitaire éprouve un sentiment de consternation
▲

Faut-il encore rappeler qu'ils doivent montrer leur capacité à rassembler dans la diversité des disciplines et des écoles de pensée ? Cette

affaire met en jeu la liberté académique autant qu'elle témoigne des ravages que pourrait déclencher une sélection des examinateurs fondée sur des critères inavoués de docilité devant tout projet ministériel. C'est aussi la place même des universitaires enseignants-chercheurs, au côté des corps d'inspection et des enseignants de classes préparatoires, qui est en jeu. On ne peut admettre que des collègues qui n'ont ni contrevenu au droit, ni dérogé aux règles de déontologie, soient punis par quelques bien-pensants pour avoir formulé une argumentation rigoureuse et défendu des principes scientifiques. ●

NB : Voir la lettre ouverte au président du jury de l'agrégation externe de lettres modernes, <http://assoc-asl.net/vie/html> "



Dix collègues évincés du jury !

© Istockphoto/Luca di Filippo

Universités : Autonomie et financements

→ par Lise Dumasy, Membre du BN du SNESUP, Ancienne présidente de l'université de Grenoble 3

Plutôt qu'une « expérimentation » sans principe, une véritable autonomie des universités, dans le service public, suppose des moyens suffisants et une pratique renforcée de la démocratie.

Rebondissant sur des propositions de l'UMP, formulées par P. Méhaignerie, le bureau de la CPU s'est prononcé devant une commission parlementaire pour une présidentialisation renforcée de la « gouvernance » des établissements. Le SNESUP s'inquiète des orientations avancées dans ces échanges et de la méthode d'expérimentation envisagée.

Lorsqu'on parle d'autonomie des universités, il faut savoir ce que l'on veut dire. Autonomie par rapport à qui ? Par rapport à quoi ? Et pour quoi faire ? S'agit-il d'autonomie politique ? D'autonomie de gestion ? L'enseignement supérieur et la recherche qui lui est liée étant des missions de service public, chaque université dans l'exercice doit respecter le cadre de la fonction publique d'État, et les orientations politiques (politiques de recherche et de formation) discutées nationalement par les instances compétentes, dans lesquelles les représentants de la communauté d'enseignement et de recherche doivent être pleinement entendus. Qu'une université puisse avoir des moyens, dans ce cadre, et avec un contrôle national *a posteriori*, de développer des orientations de recherche propres et innovantes, par un renforcement, par exemple, du financement du secteur recherche, hors financement des labos, pourquoi pas ? Pour ce qui est de la mise en place du LMD, le ministère combine un pilotage arbitraire sans cadrage national avec une « autonomie » jouant la concurrence entre établissements. Les résultats positifs de cette autonomie sont rien moins qu'évidents. La nomenclature des formations contient plus de 18 000 entrées !

AUTONOMIE ET BUDGET

En fait la question est moins celle de l'autonomie que celle des budgets. Si les universités étaient correctement financées par l'État, elles auraient toutes les « marges de manœuvre » que l'on peut souhaiter. En l'absence d'un financement suffisant, toute autonomie ne per-

mettra au mieux que de gérer la pénurie. C'est le manque de moyens, récurrents et sur projet, au regard des ambitions (celles, affichées, de l'État, et celles des universités), qui restreint celles-ci. La CPU constate que toutes les universités ne sont pas semblables. Accord là-dessus ; sur les conséquences, c'est moins sûr. Chacun sait que les financements des cursus, insuffisants partout, sont de plus, selon qu'ils sont scientifiques, LLSSH, ou technologiques, honteusement inégalitaires. Chacun sait que les normes SANREMO sont inadaptées à la réalité des situations très diverses des universités. L'autonomie, en l'état, ne risque-t-elle pas de renforcer ces inégalités ?

Les financements sur contrats ont eu indéniablement l'effet de dynamiser les projets des universités, mais ils ont deux inconvénients : quatre ans, c'est trop court ; mais surtout, les contrats ne sont pas articulés sur les crédits récurrents.

▼
En l'absence d'un
financement suffisant
toute autonomie
ne permettra au mieux
que de gérer la pénurie
▲

Lorsqu'une innovation, financée par contrat, de quelque ordre qu'elle soit (dispositifs d'aide à la réussite, vie étudiante, culture, communication, voire nouveaux cursus...) s'est révélée un succès, elle ne peut être financée

sur la durée, sauf à faire des contorsions pour la déguiser sous un autre nom pour le contrat suivant. L'extension d'une logique de projet n'est envisageable que si elle ne conduit pas à la précarité des acteurs de ces projets, IATOSS inclus, si elle se fait dans le cadre d'instances de financement et d'évaluation qui soient transparentes et crédibles et si elle est soutenue ensuite par des crédits réguliers en cas d'innovation.

AUTONOMIE ET TRANSPARENCE

Renouvellement du mandat des présidents. Pour le SNESUP, l'enjeu premier ce sont nos missions d'enseignement et de recherche, la démocratie et la transparence... et cela détermine le caractère transitoire des fonctions exécutives. Quant au manque d'encadrement de haut niveau, c'est un phénomène tout à fait



Qui détient les fonctions exécutives ?

avéré. De manière générale, c'est l'ensemble des emplois qui demandent des compétences plus grandes, et des formations spécifiques approfondies : c'est encore là une responsabilité de l'État. Dévolution du patrimoine aux universités. Cela créera de nouvelles inégalités, ou plutôt amplifiera celles qui ont déjà été créées par l'histoire. Sera-ce mieux quand les universités auront la gestion de leur patrimoine, et quand on leur dira : prenez sur vos moyens globalisés pour l'entretenir ?

Financements des collectivités locales et régionales : il est certes nécessaire d'entretenir de bons rapports avec celles-ci, qui sont intéressées au développement des universités, et peuvent y contribuer. Toutefois croire qu'elles se résoudront à un rôle de bailleur de fonds complémentaire, et ne voudront pas avoir leur politique de recherche propre (le plus souvent étroitement en prise avec le développement économique à courte échéance) est un leurre.

Composition et attributions du CA : le CA devrait être prescripteur collectivement sur des questions de stratégie de l'université – celles-ci restent souvent confinées, de fait, à l'équipe présidentielle, c'est flagrant ces mois-ci avec les projets de PRES. Réellement contrôler l'exécutif présidentiel, est son autre mission. Seul un scrutin de liste sans panachage le permet.

La CPU ne « représente » pas les universités, c'est un club de présidents, dont les orientations sont le plus souvent élaborées en dehors des communautés universitaires, qui ne se reconnaissent guère en elle. Comme forum de discussion, d'échange d'expériences, de formation (des présidents !) elle existe mais ne peut être ou se faire passer pour le représentant des universités. ●